

European university of district and neighbourhood television

1^{ère} université européenne des télévisions des pays et des quartiers

Universita internazio
Herri eta Auzoko Tebisteta
Universitat Europea de las Televisions de pais e de barris
Università internazionale di televisione du paesi e di quartiere
La teuf des teuloches a nous
Universidad internacional de televisiones de pais e de barrios
Skol Veur Europa ar Skinwelioù Bro Ha Pastellou-Bro



15 - 16 - 17 novembre 2001

Castres-Mazamet
Tarn - France



organisée par :



Fédération Nationale
des Vidéos des Pays
et des Quartiers



france telecom

www.universite-tv-pays-quartiers.com

SOMMAIRE

1 - LA PREMIERE UNIVERSITE EUROPEENNE DES TELEVISIONS DES PAYS ET DES QUARTIERS	3
2 - LE PROGRAMME	4
3 - LA FEDERATION NATIONALE DES VIDEOS DES PAYS ET DES QUARTIERS	7
4 - LES GRANS THEMES DE L'UNIVERSITE	8
5 - L'INTERVENTION DE DOMINIQUE BAUDIS	16
6- LES CONCLUSIONS DE L'UNIVERSITE	20
7- COMMUNIQUE DE PRESSE DU 19 NOVEMBRE 2001	24

1 – La Première Université Européenne des Télévisions des Pays et des Quartiers

est organisée par

la Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers

sous le patronage

de Madame Viviane Reding, membre de la Commission Européenne
en charge de l'Education et de la Culture

avec la participation

du Ministère de la Culture et de la Communication

avec le soutien

du Conseil Régional Midi-Pyrénées
du Conseil Général du Tarn
de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
de France Télécom

et la collaboration de

IT média, la Ville de Castres, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet, l'Ecole Supérieure d'Audiovisuel de Toulouse, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse du Tarn, Le DESS Techniques d'Information et de Communication dans le Développement Territorial.

Trente ans après la naissance de la première émission régionale, et des premières associations se réclamant de l'audiovisuel de proximité,

- **un an après** la promulgation de la loi française ouvrant le droit aux associations de diffuser sur le réseau hertzien,

- **au moment où** le CSA va lancer les appels d'offre régionaux du numérique hertzien, où en sommes nous, acteurs de terrain, institutionnels, universitaires impliqués dans le secteur ?

L'université de Castres-Mazamet se propose de mettre en synergie expériences et compétences européennes qui approfondissent le cadre juridique de l'exercice de cette liberté, et les conditions d'une économie pérenne des télévisions de proximité, créant ainsi les conditions de véritables débats publics.

Cette université est destinée à aboutir à des propositions constructives sur le plan législatif pour les télévisions associatives et à insérer cette activité citoyenne dans un cadre économique adapté.

Le public visé est donc un public de terrain, porteurs de projets, militants associatifs, et élus impliqués dans cette démarche de communication sociale par l'audiovisuel.

Cette rencontre se déroulera autour de tables rondes, ateliers et diffusions de programmes, présentant ainsi diverses expériences et analyses du fonctionnement des télévisions de proximité en France, en Europe et dans le monde.

Des rapports et des synthèses des propositions qu'amèneront ces échanges seront faits régulièrement afin que l'université puisse marquer une avancée importante dans la reconnaissance d'un Tiers secteur audiovisuel et sa viabilité.

2 – Le programme

Jeudi 15 novembre 2001

8h30 - Accueil des participants

9h30 - Ouverture

- **Pascal Bugis**, Maire de Castres, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Castres -Mazamet en charge des nouvelles technologies.
- **Nicole Alix**, Présidente de la Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers.

10h00 - Table ronde : Histoire et concept de la Télévision de proximité

Table ronde coordonnée par **Guy Pineau**, enseignant-chercheur.

Cette première table ronde croisera le regard d'acteurs et de chercheurs. Les premiers ont participé à la création des télévisions de quartiers et de pays ou, ont été impliqués dans les politiques publiques d'accompagnement. Les seconds nous aideront à approcher le concept de télévision de proximité depuis son apparition jusqu'à aujourd'hui.

Intervenants :

- **Dominique Garing**, co-fondateur de la FNVDPO, producteur.
- **Philippe Chauvet**, directeur délégué à la SOFIRAD, ancien directeur de la mission câble.
- **Bruno Cailler**, enseignant-chercheur.
- **Michel Fansten**, enseignant-chercheur, ancien directeur des études au CSA.
- **Isabelle Pailliar**, chercheur au GRESEC, professeur à l'Université Stendhal Grenoble III.

12h00 - La politique européenne en matière d'audiovisuel

Intervention de **Madame Viviane Reding**, membre de la Commission Européenne en charge de l' Education et de la Culture.

12h30 - Déjeuner

14h30 - Ateliers : Le fonctionnement des télévisions de proximité et la typologie des programmes.

Ateliers coordonnés par **Xavier Petit**, réalisateur.

Comment l' environnement social, culturel, géographique influence-t-il les modes de production et de diffusion des programmes de proximité ?

Atelier 1 : Les Télévisions de proximité en milieu rural

Animateurs : **Samuel Deleron**, TéléMillevaches.

Atelier 2 : Les Télévisions de proximité dans les quartiers

Animateur : **Valérie Guillaudot**, réalisatrice à Canal Nord.

Atelier 3 : Les Télévisions de proximité en agglomération

Animateur : **Philippe Riou**, directeur de la Télé Locale de Châteauroux.

Atelier 4 : La télévision temporaire

Animateur : **Christophe Ayez**, Responsable d'Aldudarrak Bideo, Pays Basque.

18h00 - Plateau TV retransmis en direct sur le web

- Synthèse des ateliers
 - Télévision de proximité, cohérence territoriale et identité régionale.
- Invité : **Martin Malvy**, Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

21h - Diffusion : Education populaire et Télévisions associatives

Soirée de diffusion et débat coordonnée par **Edith Farine**, responsable de la Maison de l'Image-Strasbourg.

Diverses expériences de l' interaction entre audiovisuel et éducation populaire. De l' apprentissage des codes de l' image à la pratique des outils, la télévision de proximité permet-elle l' innovation et l' expression de nouvelles formes audiovisuelles ?

Intervenants :

- **Jean-Claude Richez**, historien, spécialiste des Mouvements d'Education Populaire, membre du groupe de travail placé auprès du président de la mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'internet et au multimédia.
- **Lionel Larqué**, délégué aux affaires culturelles à la Fédération Léo Lagrange.
- **Anne Brunswic**, chargée de mission audiovisuel au Ministère de la Culture.
- **Pierre Molinier**, enseignant-chercheur à l'École Supérieure d'Audiovisuel.

Vendredi 16 novembre 2001

9h00 - Accueil des participants

9h30 - Table ronde : Contexte de réalisation et de réception, spécificité des productions, économie de l'audiovisuel de proximité

Table ronde coordonnée par **François Bernard**, consultant en communication.

Territoires, rencontres avec les habitants, économie sociale et capital social, refus de l'audimat: comment définir les enjeux de la télévision de proximité aujourd'hui?

Intervenants :

- **Kristian Feigelson**, enseignant à Paris III.
- **Christian Pradié**, universitaire à Paris VIII.
- **Bruno Salgues**, enseignant-chercheur INT.

11h30 - Intervention de Dominique Baudis, Président du CSA

Les mesures du CSA et les perspectives du numérique hertzien pour les télévisions associatives.

12h - Discussion avec le Président du CSA

13h - Déjeuner

14h30 - Table ronde : Conditions techniques de diffusion

Table ronde coordonnée par **Jean-Pierre Baudet**, directeur de Trégor Vidéo et **Jean Michel Cornu**, directeur de Vidéon.

De la diffusion publique sur grand écran au spectateur isolé devant son poste Internet, comment la télévision de proximité envisage t-elle l'usage des différents modes de diffusion à sa disposition et quelles sont les possibilités et les contraintes, techniques et financières, pour chaque diffusion ?

Intervenants :

- **Jean-Claude Decourt**, directeur de Télé Cévènes (diffusions publiques).
- **Richard Soviet**, TV Bocal (diffusion hertzienne).
- **Christian Viala**, réalisateur à IT média (Internet, les banques de programmes, le haut débit et la vidéo).
- **Marc Welinski**, Direction de Wanadoo.
- **Martine Blaquièrre**, déléguée INA Midi-Pyrénées.

17h - Ateliers : Quelles lignes éditoriales dans les télévisions de proximité?

Ateliers coordonnés par **Jean-Yves Boyer**, directeur de Maillebois Télévision.

Quelle liberté exercer face à la pensée établie, aux formes standardisées et au langage conventionnel ? Quelles sont les contraintes des partenariats financiers institutionnels ?

Atelier 1 : La télé par les jeunes, pour les jeunes

Animateur : **Gabriel Goubet**, réalisateur de Canal Info Strasbourg.

Atelier 2 : La question de l'information

Animatrice : **Geneviève Burry**, directrice de Canal Nord.

Atelier 3 : L'approche alternative et critique

Animateur : **Jean-Claude Decourt**, directeur de Télé Cévènes.

Atelier 4 : La question culturelle et linguistique

Animateur : **Ximun Carrere**, réalisateur à Aldudarrak Bideo.

19h00 - Plateau TV retransmis en direct sur le web

- Synthèse des ateliers
- Enjeux et éthique des nouvelles technologies de diffusion

Invité : **Thierry Carcenac**, Député du Tarn, Président du Conseil Général du Tarn.

21h30 - Diffusions de programmes européens

Programmes réalisés dans le cadre du projet Close to Europe, Close to Youth. Présentation par **Carme Mayugo** de Clot RTV - Barcelone.

Samedi 17 novembre 2001

9h00 - Accueil des participants

9h30 - Table ronde : Télévisions de proximité dans le monde : Europe et Venezuela

Table ronde coordonnée par **Marielle Gros**, productrice et réalisatrice.

De Maracay (Venezuela) à Tournai (Belgique), en passant par Barcelone (Espagne), quelle communication audiovisuelle proposent ces télévisions de proximité et quelles relations existe-t-il entre elles ?

Intervenants :

- **Alain Ambrosi**, secrétaire général de Videazimut, Coalition internationale pour des communications démocratiques.
- **Carme Mayugo**, responsable de Clot RTV à Barcelone, responsable du programme Close to Europe, Close to Youth.
- **Jean-Pierre Winberg**, responsable de NoTélé à Tournai.
- **Thierry Deronne**, directeur de TéléTambores à Maracay.
- **Guy Chapouillie**, directeur de l'Ecole Supérieure d'Audiovisuel de Toulouse.

12h - Déjeuner

15h - Un nouveau contexte en France

Table ronde coordonnée par **Nicole Alix**, Présidente de la FNVDPO.

La loi Trautmann-Tasca sur l' audiovisuel (août 2000) autorise les associations à se porter candidates au CSA pour émettre sur le réseau hertzien. Quelle politique culturelle, sociale et économique peut-il être envisagé aujourd' hui pour soutenir véritablement les télévisions de proximité en France ?

Intervenants :

- **Christian Phéline**, Direction du Développement des Médias.
- **Bruno Cassette**, chargé des Technologies Nouvelles, Innovation et Recherche à la DATAR.
- **Alexandre Cazères** ou **Bernard de Villeneuve**, coordinateur national France 3 Régionaux
- **Dominique Fleurat**, Conseillère Régionale, Région Centre
- **Jacques Sonçin**, rédacteur de Fréquence libre, ancien président de la CNRL.
- **Rym Morgan**, Zaléa TV.

18h00 - Clôture retransmise en direct sur le Web : Propositions au Législateur pour une télévision de proximité en France.

21h00 - Soirée de clôture.

3 - La Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers

Si les premiers contacts entre Vidéos des Pays datent de novembre 1984, l'association "Vidéos des Pays" est créée en août 1989 à Lussas en Ardèche. Elle regroupe au départ une dizaine de structures associatives "s'attachant à favoriser la communication audiovisuelle de proximité"

Plus de 10 ans avant que le terme de "proximité" soit employé à tout va, la Fédération des Vidéos des Pays l'emploie pour se définir comme un regroupement de médias locaux œuvrant pour le lien social entre les habitants grâce à un audiovisuel différent.

La spécificité de cet audiovisuel tient dans la démarche sociale qui l'accompagne : ancrer le média au sein d'un bassin de population précis et proposer cet outil de communication aux habitants comme un véritable moyen d'expression sociale, culturelle, alternative.

En 1991, la Fédération se dote d'une charte à laquelle tout nouveau membre doit adhérer pour faire partie des Vidéos des Pays et des Quartiers.

Les grandes lignes de ce texte défendent :

- un audiovisuel se situant en dehors de tout circuits commerciaux, ne visant pas l'audience, ni le profit,
- le territoire en tant que composante du projet de la Fédération,
- l'usage de l'audiovisuel pour un développement local et une expression sociale,
- un audiovisuel se préoccupant avant tout de choses de la cité, indépendant, se situant en dehors de tout clientélisme,
- la promotion de la démocratie d'accès aux technologies de la communication.

Les structures adhérentes utilisent des modes de diffusion très variés : la télé brouette, le réseau câblé, l'antenne collective, la télévision hertzienne, la web TV, ...

Le rôle de la fédération est de maintenir un lien entre ces différentes initiatives et d'être un lieu de rencontre et d'échange pour les télévisions et structures audiovisuelles associatives locales.



Coordonnées :
FNVD PQ - c/o AIRELLES VIDEO
Maison des Associations
Place Romée de Villeneuve
13090 Aix en Provence
Tél. : 04 42 17 97 83
Fax : 04 42 17 97 09
E-mail : airelles@nrx.com

Coordinateur : Thierry MICHEL

Bureau :
Présidence : Nicole ALIX
Trésorerie : François BERNARD
Secrétariat : Jean-Yves BOYER

4 - Les grands thèmes de l' Université

Rappel de l' Histoire et des Enjeux des Télévisions de Proximité

Patrick Champagne, 1993 :

Extrait de l' avant-propos de l' étude INA réalisée par Guy Pineau en 1993.

Les progrès techniques en matière de vidéo ont permis depuis plusieurs années le développement de réseaux plus modestes, les vidéos de pays notamment qui cherchent à répondre à des demandes non prises en compte par les grandes chaînes (...). **La dimension locale de ces réseaux permet l'erreur, la recherche, l'expérimentation, l'ouverture**, bref ce qu'on peut appeler de manière non péjorative le bricolage **qui est une source importante du changement. Mais elle permet aussi d'être en prise plus directe avec une population connue autrement que par des sondages d'audience abstraits** qui réduisent le téléspectateur en simple source de profit.

(...) la production est-elle faite avec les gens ou sur les gens? Est-elle un miroir de la société ou un instrument pouvant la changer? Quels rapports se nouent entre le niveau local et le niveau national. Quel est le bon financement de ce média? Etc.

(...)Deux points qui pour l' avenir mesembent très positifs. **C' est d' une part la grande palette d' expériences qui sont désignées derrière l' expression vidéos de pays, celle manifestant une forte résistance aux modèles médiatiques dominants. C' est d' autre part, le souci de ces associations locales de se regrouper pour échanger leurs expériences, diffuser leurs résultats, prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs, y compris à l' étranger** A l' abri, ou à l' écart, du tapage des réseaux nationaux, **c' est sans doute là que s' inventent pour un part d' autres façons de faire de la télévision.**

Guy Pineau, responsable de recherche à l' INA:

" La télévision locale est le seul ratage de la politique audiovisuelle française à ce jour, déclarait en décembre 2000 Michel Françaix lors des quatrièmes rencontres parlementaires sur l' audiovisuel stigmatisant **le retard accumulé et la difficulté à voir émerger un tel média, qui constituent une véritable exception française par rapport à l' audiovisuel régional et local de pays comparables.** Et pourtant, dans un pays à forte tradition jacobine, la demande de télévision infranationale s' affirme à nouveau.

Porteur d' utopie pour certains, de développement commercial pour d' autre **le niveau infranational, où se mêlent souvent les notions de régional, de local et de proximité, est présenté comme un lieu de refondation, de réenracinement. Il fonctionne comme recours aux problèmes engendrés par la mondialisation, la centralisation parisienne, l' anonymat, la technocratie et la crise de représentation.** L' outil télévisuel prolongé par des développements sur le web, serait une "machine à recoudre les villes qui craquent selon l' un des experts sollicités. Deux versions de cette conversion au mouvement local : **côté associatif, après plus de deux décennies de revendications, convergent aujourd' hui le renouveau d' une militance audiovisuelle alternative, une volonté d' amplifier la décentralisation et la banalisation des outils de production ;** côté marchand, l' espace régional est mûr, offrant des perspectives commerciales qu' il faut aller tester.

(...) L' exigence des télévisions associatives d' être partie prenante au banquet audiovisuel mérite d' être creusée. Jusqu' à présent, seules les sociétés commerciales souhaitant créer une chaîne de télévision pouvait répondre à l' appel de candidature organisé par le CSA pour l' attribution d' une fréquence. La loi récente change cet état de chose, reste à transformer l' essai en rendant cet accès associatif à l' antenne télévisuelle économiquement viable.

in Dossier de l' audiovisuel n°95 01/022001 INA.

Isabelle Pailliar, chercheur au GRESEC (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication) :

"Il est donc bienvenu de s' interroger sur l' évolution des télévisions locales et sur leur place dans le champ des médias. Pour au moins deux raisons : cette interrogation offre la possibilité de renouveler le regard sur la télévision dans sa diversité et de se détacher du modèle générique. Il s' agit bien d' en identifier les multiples facettes et les nombreuses stratégies qui y participent. Mais **une interrogation sur les télévisions porte également sur les pratiques sociales et plus généralement sur les relations qui structurent les territoires. En cela les télévisions locales sont riches d' enseignement sur les représentations d' une communauté.**"

in Dossier de l' audiovisuel n°95 INA.

Jean-Pierre Exquenazi, Université de Lyon :

S' il est difficile d' avoir un avis sur la mondialisation, il est beaucoup plus aisé de juger des projets concernant l' aménagement du territoire où l' on vit, ou de mesurer l'impact de tel choix industriel dans un tissu social où l' on travaille. Donner la parole aux représentants de la société ou plutôt **former le lieu où la prise de parole des uns et des autres puisse faire événement, est une tâche à la mesure d' un canal télévisuel régional (...)**

Une télévision régionale pourrait s' inscrire comme un lieu d' exercice de la démocratie... Les espoirs qu' avaient entretenus la simplicité technologique audiovisuelle de la fin des années soixantedix ont disparu : **les pratiques télévisuelles interpersonnelles ne se sont pas développées. Tant demeurent fortes les craintes des politiques quant à la télévision, y compris régionale, que le développement d' une télévision à l' échelle locale a été étouffé dans l'œuf.**

Colloque Télévision et espace régional Aix-en-Provence 1997.

Dominique Baudis, Président du CSA :

L' offre de télévision a été multipliée par deux en dixhuit ans. Pourtant comparé à d' autres pays c' est relativement peu. La mise en place du numérique hertzien devrait multiplier par trois cette offre en quelques années. La révolution numérique sera très certainement l' événement le plus important pour les téléspectateurs français depuis la fin de l' ORTF(...)**L' essor du numérique hertzien devrait offrir de nouvelles garanties et permettre à des diffuseurs locaux ou associatifs de mettre en oeuvre des projets.** Mais attention, il ne faut pas perdre de vue que la télévision a un coût et que, pour exister, ces chaînes auront aussi besoin de financements.

in Fréquences libres 08/2001, propos recueillis par Jacques Sonçin.

Pierre Musso, Université de Rennes 2 :

Le consensus actuel sur la télévision régionale mérite d' être interrogé car il est lourd d' ambiguïté; comme hier le local devrait s' opposer au trop plein d' Etat national **la télévision en région ne peut pas être utilisée, aujourd' hui pour donner sens et contenu à l' identité culturelle européenne.** La télévision en région est une vraie question, au delà de ce consensus qu' il faut à priori mettre en doute car il empêche de poser les problèmes concrets ; or il faut savoir **que la voie est étroite et toujours spécifique pour réussir la télévision en région.**

Rencontres de Lille Nov. 90 cite par DA.

La question de la diffusion

Michaël Reynaert, Maillebois Télévision :

Le système des antennes collectives est l' infrastructure de diffusion la plus répandue en France, du moins en ce qui concerne les zones d' habitat collectif De ce fait c' est aussi le système qui coûte le moins cher, et qui est utilisé en permanence.

Le principal avantage que l' on peut voir dans ce système de diffusion par antennes collectives est que l' on peut donner des informations différentes, parler de sujets différents, avoir des contenus différents selon la population que l' on va toucher, puisqu' on a la possibilité de cibler.

Ce système, qui permet de mettre en lumière la vie d' un quartier contribue à donner une image positive de celui-ci. Les habitants ne disent plus "il ne se passe jamais rien dans mon quartier", puisqu' ils ont l' occasion de voir à travers les différents reportages les animations existantes, les manifestations ponctuelles organisées par les associations ou par la Ville, le rôle des travailleurs sociaux ou des enseignants. Tous ces reportages tellement ciblés qu' ils auraient du mal à être diffusés sur une zone géographique plus importante.

Un autre avantage que l' on peut trouver dans ce système de diffusion est **la proximité géographique entre la source de diffusion et les téléspectateurs.** Avec les chaînes nationales, si les gens ne sont pas satisfaits, ils se taisent. Par contre, dans le cas présent, **ils ont la possibilité de réagir. Il existe donc une sorte de contrat moral entre le diffuseur et le téléspectateur.**

Cette proximité géographique peut également être un vecteur de partenariat et multiplier ainsi les lieux de production vidéo.

Ce système, particulièrement présent dans les quartiers HLM, **permet de toucher des populations qui n' ont pas forcément accès à d' autres moyens d' information. On est donc en plein dans le lien social.**

Séminaire de la Fédération des Vidéos des Pays et des Quartiers avril 2001.

Michel Lavigne et Christian Viala, ITmédia :

ITmédia a lancé une série de magazines télé sur 10 jours qu'on a appelé TV Castres avec des partenariats : Canal Web et la Dépêche Multimédia qui ont créé TV Web Midi.

Pour nous l'enjeu c'était de montrer nos compétences et de valoriser la fibre optique haut débit locale auprès des citoyens, plus qu'auprès des entreprises qui l'utilisent déjà.

On a donc fait une double diffusion : à 1 Mégabit pour les entreprises et certains lieux publics et une diffusion sur Canal Web par l'intermédiaire de la Dépêche.

La prochaine expérience devrait être à l'occasion de l'Université.

Cette 1ère expérience de 10 jours s'est faite au moment de la fusion Mediacastres et Cumav du Tarn (...).

Pour le contenu, c'était un JT de 6 min, des magazines, et des sujets d'archives grâce au travail du CUMAV depuis 20 ans. On a tenu un plateau par jour en direct. L'aspect technique est donc relativement gérable.

La partie vidéothèque existe par le CUMAV, centre de ressources. Ce projet de vidéothèque remonte à 12 ans. Depuis un an, le projet est de faire un système de vidéothèque télé consultable avec un accès simple avec une carte du Tarn. C'est un effet démonstratif assez fort car les gens se retrouvent chez eux en consultant les documents. Et il y a un travail sur plusieurs centaines de documents qui seront accessibles à partir d'une base de données .

(...) Le développement de cette vidéothèque se fait aussi sur du 1 Mégabit. Donc avec une fluidité très correcte... Si on prend la vidéothèque complète qui représente 1000 heures, c'est des coûts extrêmement faibles.

Séminaire de la Fédération des Vidéos des Pays et des Quartiers avril 2001

Richard Soviet, Télé Bocal :

Les programmes de la chaîne, outre leur diffusion hertzienne, chaque jour de 21h à minuit bénéficient de retransmissions régulières dans 15 bars de Paris et 2 provinciaux. **Nous arrivons avec nos postes de télévision, notre magnétoscope et nos cassettes et nous diffusons une heure d'émission chaque semaine dans 3 ou 4 bars de Paris.** Ceci nous permet de nous faire connaître mais surtout **montrer qu'il existe d'autres façons de faire de la télé et de la regarder** Nous produisons une heure de programme frais par semaine, principalement d'actualité. Sur Télé Bocal pas de commentaire off. **On laisse les gens s'exprimer** (ceux qui n'ont jamais la parole), on ne fait pas de la presse écrite en vidéo, on fait du reportage...

Broadcast n°133, janv 2001 par Karin Poupée.

Kimun Carrere, Aldudarrak Bideo :

A l'heure du débat sur l'ouverture des ondes aux télévisions associatives **qu'en estil de la prise en compte des différences de situations géographiques?** Une zone telle que la notre, transfrontalière et en territoire de montagne est parmi les plus délicates au point de vue de la gestion de fréquences.

Un petit exemple **il nous faut aujourd'hui équiper 16 points d'émissions pour couvrir notre zone d'émission souhaitée soit 30 000 habitants** et le nombre de fréquences utilisables est énormément réduit du fait de la proximité des gros émetteurs espagnols. Il existe actuellement un renouveau de l'attrait pour le développement local, un retour à la nature, une lutte pour empêcher la désertification de nos campagnes. Notre projet de communication locale par la télévision est prêt, ce projet se veut vecteur des initiatives locales, miroir de ces gens qui font le choix de continuer à faire vivre la montagne, témoin d'initiatives d'ailleurs en vue de résolutions constructives des problèmes quotidiens de ces populations... mais aujourd'hui un mur se dresse devant nous.

Comment gérer la problématique de la diffusion? Comment peut-on financer l'achat et l'entretien de l'installation technique nécessaire à une bonne réception de nos émissions. On nous met la carotte du numérique hertzien, mais je me pose aujourd'hui cette question : Cette nouvelle technologie changera-t-elle cet état des choses ou **sommes-nous condamnés à ne jamais pouvoir diffuser nos émissions en hertzien ?**

Education à l'image et formes nouvelles

Edith Farine, Responsable de la Maison de l'Image de Strasbourg

La Maison de l'Image, créée en mai 99 réunit trois partenaires : la Ville de Strasbourg, l'association Vidéos les Beaux Jours et la coopérative régionale du cinéma culturel qui ont décidé de mettre en commun leurs moyens et leurs compétences au service d'un projet d'éducation à l'image (...)

Nous avons donc proposé à de jeunes associations strasbourgeoises porteuses d'idées et de savoir-faire dans le domaine de l'image de devenir des producteurs d'images, de sons, de sens. (...) Nous diffusons un

programme hebdomadaire à destination des 15-25 ans, d' une durée de 30 minutes, chaque soir à 21h sur Canal Info Strasbourg

(...) Les jeunes s' emparent très facilement des nouveaux atils. Mes jeunes collègues ont une réelle habileté et un évident plaisir à travailler en vidéo légère et ça se sent dans leurs images. **Cette nouvelle vague technologique suscitera probablement de nouvelles formes artistiques, d' autres manières de filmer, voire davantage de proximité dans le rapport à l' autre. Que faire de ces projets nouveaux qui bousculent les formatages, qui décoiffent les représentations habituelles à la télévision? Comment faire pour que les paroles originales, fortes, différentes, ne soient pas normalisées et standardisées, au nom du professionnalisme?**

in dossier de l' audiovisuel n°95 INA

Quelle identité pour les télévisions de proximité ?

Bruno Cailler, Maître de conférence en économie du cinéma, Paris 3 :

L' argumentaire autour du numérique hertzien qui accompagne l' autorisation d' émettre accordée à des télévisions de statut associatif inscrite dans la loi Tasca, rappelle étrangement celui utilisé dans les années quatre-vingt qui évoquait les nouvelles possibilités d' ouverture à l' expression locale offerte par le câble et par la loi sur la décentralisation. Les revendications fondatrices des télévisions locales forgées lors de cette période pionnière et reprise à l' envie depuis, ont d' ailleurs favorisé l' émergence d' une première typologie interne à ce mouvement d' expression sociale, permettant de qualifier ces télévisions en fonction d' objectifs idéologiques précis.

- **rompre la mainmise des grands groupes** publics ou privés sur l' audiovisuel et proposer une alternative participative (...)

- **favoriser une démocratie d' accès à toutes les technologies** de communication en mettant à disposition des moyens de production et de formation (...)

- **prôner une indépendance des sources de financements** pour s' assurer une expression la plus libre possible(...)

(...) Il convient de tenir compte de la récente diffusion de programmes de télévisions locales associatives antennes ou nouvelles sur internet. L' action de terrain des télévisions engagées dans un tissu relationnel et professionnel de proximité immédiate à l' échelle d' un quartier, d' un arrondissement d' une ville ou d' une région risque d' être alors fortement remise en cause.

(...) Par ailleurs l' apparition de chaînes mosaïques (Canal web, Zaléa TV) est un autre phénomène concomitant à prendre en considération (...)

On est alors en droit de s' interroger. Quelles relations peuvent s' établir entre les niveaux de la localité et de la supralocalité communautaire que génèrent en partie l' exposition de ces chaînes sur Internet ? Ne risquent-elles pas de brouiller les objectifs de ces chaînes ?

(...) **Les télévisions locales associatives devront sans doute entamer rapidement une réflexion de fond sur leur principale raison d' être et sur les moyens d' action qu' elles sont prêtes à mettre en oeuvre pour préserver leur identité.**

in dossier de l' audiovisuel n°95 INA

L' exemple des Radios Associatives et la question du Fonds de Soutien

Hervé Bourges, Président du CSA janv 2000 :

Pourquoi y a t-il autant de radios associatives en France? Parce que le Conseil Supérieur de l' Audiovisuel a décidé de répartir les disponibilités entre toutes les catégories de radios, et qu' appel aux candidatures après appel aux candidatures, d' année en année, chaque fois que le paysage radiophonique évolue et que des fréquences sont libérées, **le CSA en réserve une part significative aux radios associatives.**

(...) **Quels sont les avantages et les inconvénients des canaux locaux du câble,** expérience dont il est possible aujourd' hui de tirer un premier bilan? D' abord, leurs avantages tiennent à leur existence même: partout où ces chaînes se sont développées, elles permettent une information et des services de proximité, et elles contribuent à la vitalité de la démocratie locale. Mais elles sont limitées dans cette ambition légitime par une considération objective : **partout les communes assument la double responsabilité financière et éditoriale des programmes diffusés.** Autant dire que malgré tout, **leur essor est souvent vu comme un moyen d' informer les citoyens sur l' action de l' équipe municipale en place.**

(...) Enfin, il est évident que **la production locale et les projets associatifs mériteraient d' être soutenus économiquement par un dispositif comparable au fonds de soutien à l' expression radiophonique.** Je rappelle que le CSA a réclamé la création d' un tel fonds pour les télévisions locales et

les canaux locaux du câble dans ses rapports annuels de 1996, 1997 et 1998 : pourra-t-il s' en dispenser cette année dans son rapport 1999, parce qu' il aura enfin été suivi par le Parlement ? En tout cas, je l' espère.

Colloque du tiers secteur audiovisuel assemblée nationale janv. 2000

Danièle Pourtaud, Sénatrice de Paris :

La réticence du gouvernement à ce fond de soutien se base sur l' idée que les fonds publics ne sont pas illimités. Il y a deux craintes; qu' un fond de soutien à la télé coûte beaucoup plus cher que celui de la radio et que le financement des chaînes publiques pâtissent d' une telle initiative (...)

Le gouvernement n' a pas encore bien prit la mesure de ce que sont ces projets associatifs, d' où sa réticence. Les télé associatives peuvent-elles vivre sans fonds de soutien? (...)

Le gouvernement et le CSA craignent surtout d' avoir des téléés qui seraient déficitaires et qui créeraient des trous qu' il faudrait boucher. **Mais le fonds de soutien que nous proposons n' est pas destiné à financer totalement les télévisions associatives, elles devront trouver des compléments de ressources.**

Libération 7/06/2000

Christian Pradié, Maître de conférence à l' université de Valenciennes et à Paris 8 :

Le cadre de la radio fournit un modèle pertinent pour le développement de télévisions, en particulier locales.

Il y a un véritable service public de la radio, avec une place au secteur associatif depuis 1982. Il y a aujourd' hui une certaine stabilité de e secteur.

(..) Il aurait pu y avoir une certaine continuité de cette politique qui aurait pu permettre à des téléés libres de se créer. (..) Mais il se trouve que par les décisions législatives, notamment en 1986, une économie des programmes locaux qui aurait été possible n' est pas apparue. En effet on a enlevé une ressource naturelle : les gens auraient pu être amenés à payer au milieu d' un bouquet de services, un canal câblé local à raison de 5 ou 10 F, ou moins, ce qui pour des bassins de population de 10 à 100 000 habitants, aurait constitué un financement qui n' aurait pas été une économie assistée.

(...) La diffusion hertzienne restait le seul support non numérisé. (..) **Le fait qu' on puisse passer de 6 à 36 chaînes sur l' hertzien est un changement très important** car du point de vue du fondement du droit public de la communication, on part sur une base tout à fait différente. (..) De ce point de vue on se rapproche de la relative abondance de la radio depuis la bande F.M. et cette évolution donne de meilleures possibilités d' administrer le spectre de la télé comme cela a été fait en matière de radio. D' où l' idée de mettre en place des catégories similaires.

(..) **On trouve 300 radios libres dans les années 80**, le reste étant constitué des catégories B, C, D, E des radios... Compte tenu de cela, j' aimerais comprendre pourquoi on parle de faillite des radios associatives. Alors qu'entre-temps, **le nombre de ces radios a doublé, avec aujourd' hui environ 500 à 600 de ces stations associatives qui représentent 51%** du total des opérateurs de radios. Du point de vue des emplois créés, ce secteur associatif occupe la première place. Il regroupe 51% des opérateurs, **qui emploient 62 % des personnes qui travaillent dans la radio privée.** Ils emploient plus de gens qu' Europe 1, RMC, Sud Radio et RTL cumulés. C' est le premier employeur du secteur et il ne s' agit pas que d' emplois jeunes : la part de masse salariale dans leur chiffre d' affaires est plus grande que celles des autres secteurs.

(...) Le fonds de soutien est un système éprouvé, il date de 17 ans. Il a été mis en œuvre en 1983 et il est responsable du succès des radios puis qu' elles se sont développées. (...) S' il y a une proposition à faire, il ne me semble pas déraisonnable qu' **un fonds de soutien étendu aux téléés soit de l' ordre de 500 millions à 1 milliard.** Sachant que sur une base de 20 à 25 milliards d' assiette des ressources publicitaires de la radio et de la télé, le prélèvement est inférieur à 5%. Les chiffres d' affaires de TF1, de M6, etc., augmentent chaque année, et les dividendes aussi. Le surcroît de ressources publicitaires va de plus en plus dans le profit et c' est un gâteau qui croît de 5% en moyenne chaque année, contrairement à celui de la presse, du cinéma ou de l' affichage (..) Il y actuellement **une opportunité particulière créée par les conséquences de la loi du 1^{er} août 2000 : le secteur public, à cause de la réduction de ses écrans publicitaires de 13 à 8 minutes abandonne environ 1,5 milliard de ressources qui va aller principalement dans les écrans publicitaires des chaînes privées.** Donc, il me semblerait légitime que pour 1/3 ou les 2/3, le secteur audiovisuel à but non lucratif en profite pour se lancer véritablement. C' est une occasion unique de créer un fonds de soutien à l' expression audiovisuelle, qui pourrait permettre la création d' une centaine de canaux locaux en France.

(...) Il est du rôle de la puissance publique d' accompagner cette démocratisation qu' elle prend très à cœur en ce qui concerne Internet. Aujourd' hui, il y **plusieurs milliards de francs dans le dernier plan, pour qu' Internet devienne un outil démocratique** L' Internet de demain acheminera des images que l' on filme avec les mêmes caméras numériques. Je crois qu' on peut intéresser les pouvoirs publics à l' idée qu' on

peut entreprendre aussi avec leur aide une politique de soutien à la démocratisation de l'outil audiovisuel et que des structures comme les VDPQ sont compétentes pour faire cela.

Extrait du séminaire d' Aix en Provence (rapport N. Alix)

Michel Fizbin, Président de Zaléa TV :

Avec l'apparition des caméras mini DV et des ordinateurs grand public conçus pour le montage audiovisuel, il n'y a donc plus que les coûts de diffusion qui sont prohibitifs. **C'est pourquoi nous voulons imposer le transport de nos programmes aux opérateurs commerciaux hertziens, câblés et satellitaires. Le spectre hertzien constitue un bien public inaliénable, il est donc normal que ceux qui l'exploitent en position de quasi-monopole contribuent à ce qu'en soit fait aussi un usage citoyen.** Reste ensuite à créer un Fonds de soutien à l'expression et à la création audiovisuelle, pour aider au fonctionnement des télévisions libres et des collectifs de production associatifs sans nuire à leur indépendance.

In Fréquences Libres juillet 2001

Synthèse, présentation et Enjeux de la Fédération des Vidéos des Pays et de Quartiers

Nicole Alix, Présidente :

La Fédération regroupe les initiatives françaises dans le domaine de la communication télévisuelle de proximité, en dehors de tout groupe politique ou économique. Son rôle est de maintenir un lien entre ces différentes initiatives et d'être un lieu de rencontre et d'échange pour les télévisions et structures audiovisuelles associatives locales. Pour cela, elle assure la promotion des actions de communication audiovisuelle de proximité, favorise l'échange d'informations thématiques, techniques et juridiques et mobilise les acteurs politiques et économiques sur les enjeux de l'audiovisuel de proximité (campagne pour la reconnaissance du tiers secteur à l'occasion des élections municipales en 1993, participation aux colloques organisés par les États généraux de la culture au Sénat en 1999, co-organisation du colloque à l'Assemblée Nationale en janvier 2000, ...).

En outre, la Fédération organise des séminaires annuels de formation (nouvelles technologies, contenu des programmes...) et joue un rôle d'expertise et de soutien technique pour ses membres (montage de dossier, aide à la création et au démarrage de nouvelles télévisions...). Elle édite des catalogues de films et du matériel de promotion et représente ses adhérents dans des manifestations nationales et internationales.

(...) La loi marque un point symbolique important dans le sens où elle reconnaît enfin à des groupes de citoyens œuvrant pour un but autre que lucratif le droit à l'utilisation d'ondes hertziennes.

(...) Il devient évident que le *statu quo* télévisuel ne peut être maintenu. À force de vivre une vie télévisuelle parallèle sans aucun rapport avec leur environnement immédiat, les citoyens perdent leurs repères, les codes sociaux qui leur permettent de communiquer avec leurs voisins. Les dérives sont de plus en plus insupportables. La télévision devenant le seul lieu générateur de reconnaissance, les gens sont prêts à s'avilir pour s'exhiber sur le petit écran, attisant le voyeurisme de spectateurs en manque de relations.

Or, avant d'être citoyen du monde (concept assez vague), l'humain a besoin d'être citoyen d'un groupe, d'un lieu déterminé. Il se construit à travers des codes, des langages partagés. La première fonction d'une télévision de proximité est donc de **ramener le petit écran vers le réel vécu**. Cette fonction de proximité était dans les objectifs de la création des France 3 régionaux, on connaît la suite...

La deuxième fonction d'une télévision associative, la plus importante pour la Fédération, est de **changer le sens de la communication, en faisant participer les gens à leur propre télévision**, afin qu'elle devienne un véritable outil de connaissance, de rapprochement, de développement et de démocratie locale.

Il ne faut pas opposer, d'une façon simpliste, télévisions publiques, privées et associatives de proximité. Leurs fonctions sont complémentaires.

Sans entrer dans une utopie irréaliste, on se plaît à penser que, si nos politiques comprennent les enjeux en présence et mettent en œuvre les moyens afférents, les télévisions de proximité peuvent se développer de façon à engendrer plus de démocratie. On peut déjà tirer des bilans très positifs des expériences menées

par nos membres, tant au niveau du lien social que du développement économique généré. Mais cela implique un travail de terrain important de la part de professionnels. Suivant le sujet et le public impliqué, une seule heure d'émission nécessite parfois un an de travail.

Aussi, notre objectif n'est pas d'avoir une télévision diffusant 24/24h, ce qui impliquerait un remplissage à tout prix du canal et réduirait le projet à une logique de diffuseur classique. Nous ne sommes pas dans une recherche de téléspectateurs captifs des seuls programmes à forte audience, mais dans celle d'un habitant ayant des rendez-vous réguliers avec son entourage et sur des intérêts qui lui sont propres, y compris avec des événements locaux au sens large. Pour ce faire, on peut imaginer un développement de télévisions associatives diffusant un nombre d'heures déterminé sur des canaux partagés, en dehors de toute visée commerciale ou même de rentabilité sociale immédiate.

Pour qu'une structure impulse, fédère les énergies, et permette une véritable interaction, il faut des moyens en matériel et en personnels : équipe de réalisation, techniciens, animateurs, formateurs. En effet, pour que la caméra devienne un moyen facile de communiquer, il est essentiel de désacraliser la télévision. La seule mise à disposition de matériel sans accompagnement profite toujours aux mêmes, souvent issus de classes favorisées. Or, nous ne cherchons pas la reproduction d'une petite élite locale calquée sur le mode national.

Il ne faut donc pas financer une télévision de proximité sur sa seule diffusion mais sur son mode de fonctionnement et sur son travail de partenariat avec le terrain local.

(..) Actuellement nos structures sont pour la plupart financées d'une part, sur des subventions locales toujours aléatoires - à renouvellement annuel soumis à des politiques changeantes - et d'autre part, par un autofinancement pris sur des contrats institutionnels ou privés. Ce qui d'un point de vue de gestion pure n'est pas cohérent. Il faut donc trouver des financements pérennes. Un fonds de soutien, entre autres, pourrait être une solution. Il présente, néanmoins, de nombreux écueils. D'un côté, l'attrait de l'argent va faire fleurir nombre d'associations n'ayant de proximité et de désir citoyen que le nom. De l'autre, les télévisions qui ont déjà derrière elles un long travail risquent de voir se tarir les subsides locaux, les responsables estimant que le fonds de soutien suffit.

Le financement des documentaires en France est alimenté par deux ressources principales : une part diffuseur (d'environ 25 %, la majorité venant des télévisions publiques, donc de l'État) et une autre venant du fonds de soutien aux industries de programmes du Centre national de la cinématographie (20 %). Ce double mode de financement qui a fait ses preuves serait le plus pertinent pour les télévisions associatives : un fonds de soutien aux structures qui auront en charge la diffusion des programmes, mais aussi l'entretien et la mise à disposition du matériel, les animations et les formations, ainsi que certaines émissions comme de l'info locale ; un fonds de soutien aux productions qui permettra d'entreprendre des actions spécifiques à long terme ou en direction de populations en difficulté.

Pour canaliser l'afflux de prétendants à la création de télévisions de proximité, il est très important de **définir un cahier des charges et des critères clairs d'appartenance au tiers secteur audiovisuel.** Le terme d'association peut cacher des intérêts privés n'ayant rien de démocratique et le choix ne sera pas aisé. Ce cahier des charges doit être le résultat d'une véritable étude de terrain et non le résultat de *lobbying* auprès du pouvoir (...).

Sans une position volontariste de l'État pour financer ces télévisions qui favorisent la démocratie, il est simple d'imaginer ce qui va se produire. On voit déjà la grande presse locale, dont le but n'est pas exactement le même que le notre, qui, forte de ses grands regroupements, affûte ses armes et attend le feu vert de la publicité (la grande distribution) pour lancer ses télévisions locales. Heureux de voir ses espaces et son voisin, le spectateur se retrouvera d'autant mieux ligoté à la vision marchande, uniformisante et dominatrice. Dans ce contexte-là, le citoyen ne trouvera toujours pas sa place. Il existe aussi une position médiane dans l'air du temps : celle des élus qui vont essayer de garder la chèvre et le chou, tout en faisant semblant d'ignorer que ce n'est jamais le chou qui mange la chèvre.

(..) **La Fédération a toujours été liée à l'émergence de nouvelles technologies.** Ainsi, l'avènement de la vidéo mobile dans les années 1970 a permis les premières actions de vidéos de proximité et la création des premiers groupes. Ensuite le branchement d'antenne collective a permis à Canal Nord, par exemple, de s'implanter dans des immeubles de cités en difficulté. TéléMillevaches a mis au point un dispositif de téléchargement, refusé par Paris, avant d'être, maintenant diffusée par CanalWeb ; Trégor Vidéo a, pendant des années, été en partenariat avec France Télécom sur le réseau Tamaris. Aujourd'hui, plusieurs expériences de télévision sur le Net ont eu lieu, TV Castres vient de diffuser 10 jours en haut débit sur Internet et l'un des membres a mis en place une banque de programmes libre de droits (Vidéon).

On pourrait presque définir nos membres comme des groupes qui utilisent les technologies émergentes pour les mettre au service d'une communication entre les gens dans un lieu donné, en les adaptant à leur territoire, leurs actions et leur population. Mais, même si elles multiplient les possibilités de diffusion des programmes de proximité, les nouvelles technologies ne changent pas le travail de fond consistant à favoriser l' expression sociale. La diffusion n' est qu' un outil dans une démarche globale.

Propos recueillis par GUY PINEAU et ISABELLE DIDIER.

Pour en savoir plus :

- La Télévision de proximité n° 94, La documentation Française; dossier de l' audiovisuel INA.
- La Télévision régionale en Europe n° 33 1990 (même collection).
- L' audiovisuel en région n°4, 1985.
- Alain Ambrosi, Nancy Thede, sous la direction de Petits écrans et démocratie. Vidéo légère et télévision alternative au service du développement. Paris Syros Alternatives. Coll. "Ateliers du développement " 1992.

Contact Presse :

Thierry Michel
FNVD PQ
Tél. : 04 42 17 97 83
Fax : 04 42 17 97 09
E-mail : airelles@nnx.com

5- Intervention de Dominique Baudis

Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel

« *Quel avenir pour les télévisions associatives ?* »

Mesdames, Messieurs

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de cette première Université Européenne consacrée aux télévisions des pays et des quartiers.

Je tiens à saluer le travail et le dynamisme de votre Fédération qui -depuis sa création en 1989- fait avancer l'animation sociale de proximité et au renforcement des identités locales grâce à la télévision.

Cette rencontre entre praticiens de l'audiovisuel et chercheurs spécialistes du secteur revêt une importance particulière, à l'horizon de la télévision numérique de terre. Elle me permet d'aborder avec vous un thème d'actualité, porteur de promesses pour l'avenir : la place de la télévision locale associative dans le paysage audiovisuel français en devenir.

La télévision locale n'a pas véritablement réussi à trouver sa place dans le paysage audiovisuel français. Là où elle existe, elle remporte pourtant la faveur du téléspectateur, et la vigueur de cet intérêt pour l'information de proximité est attestée par plusieurs réussites, dont témoigne l'audience rencontrée par nos trop rares télévisions locales. Néanmoins, aujourd'hui encore, cette télévision nouvelle, visiblement souhaitée et attendue par le public, peine à trouver sa place.

Notre paysage audiovisuel français ressemble davantage au paysage radiophonique des années 70 : une dominante généraliste qui s'impose et freine l'émergence d'une véritable télévision locale, forte d'une télévision associative solide.

Si pendant 50 ans la télévision a été un formidable outil de connaissance et d'ouverture sur le monde, elle doit maintenant s'adapter aux attentes des téléspectateurs qui souhaitent bénéficier d'une autre télévision, plus familière, plus proche et plus authentique. Face à la mondialisation, le local apparaît comme un lieu d'enracinement, un refuge rassurant, créateur de lien social : à l'échelle locale, on se connaît, on se comprend.

La télévision locale peut renouer un lien social. Elle peut donc être un moyen efficace de nourrir une identité et une culture locale, aptes à consolider la citoyenneté de proximité. Et ce d'autant plus lorsqu'elle s'appuie sur des réseaux d'associations, impliqués dans cette vie locale.

La télévision associative est prometteuse, d'abord parce qu'elle est à même de répondre aux préoccupations des habitants, à leur besoin d'information, de service et de communication de proximité mais aussi de favoriser un large accès à l'expression sociale et citoyenne grâce à la « libre antenne ». S'inscrivant dans une démarche au service du public, elle peut offrir une tribune d'expression de proximité, permettre à la population mais aussi aux acteurs d'une région, d'échanger voire d'agir sur la vie en collectivité, ce que ne peuvent pas toujours assurer les télévisions commerciales. Bref, la télévision locale associative peut représenter une télévision « alternative » et « participative » face aux grands groupes de médias nationaux, qu'ils soient publics ou privés.

Ces possibilités permettent d'ouvrir une voie spécifique aux télévisions locales et en particulier associatives, se dégageant du modèle télévisuel dominant et contribuant au renforcement du sentiment d'appartenance locale.

En France, la télévision de proximité souffre d'un énorme retard par rapport à d'autres pays où la pratique de décentralisation, souvent plus ancienne, est une tradition plus familière. Sans évoquer le cas des Etats-Unis qui disposent de plusieurs milliers de chaînes de télévision locales, diffusées dans toutes les langues, ainsi que de nombreuses chaînes de télévision de quartier, à Los Angeles ou à New - York, un regard sur les voisins européens est instructif. En Allemagne ou en Italie, les systèmes audiovisuels se sont naturellement tournés vers le local et le régional : en Italie, les ondes se sont libérées par le local et en Allemagne, le local est constitutif de l'audiovisuel. L'Espagne et la Grande-Bretagne bénéficient aussi d'une télévision locale puissante et créative qui s'est d'abord développée sur une base régionale.

Des régimes juridiques applicables à la télévision locale qui varient selon les modes de diffusion mais qui demeurent contraignants, la rareté des fréquences hertziennes, le mode de financement restreint, tous ces éléments expliquent également ce retard, qui entrave l'essor de la télévision locale associative.

Le premier frein qui explique en effet la faible présence de la télévision locale associative en France réside principalement dans le cadre juridique qui en a peu favorisé le développement. Très longtemps, la loi ne permettait de prendre en compte que de manière très exceptionnelle la vitalité du « tiers secteur audiovisuel », qui échappe à la fois aux cadres fixés aux télévisions commerciales et au service public. La loi

du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communiquer réservait en effet aux seules « sociétés » la faculté d'exploiter des télévisions locales permanentes.

Pour donner, malgré tout, une place à des télévisions associatives, le CSA a utilisé l'article 28-3 de la loi du 30 septembre 1986, sur les autorisations temporaires qui stipule que : « le CSA peut, sans procéder aux appels à candidatures prévus par l'article 29 ou l'article 30, délivrer des autorisations relatives à un service de radiodiffusion sonore ou de télévision par voie hertzienne terrestre pour une durée n'excédant pas six mois ». C'est donc grâce à cet article, que depuis 1990, le CSA a autorisé des expériences de télévisions temporaires hors appel à candidatures, émanant d'associations, sur des zones géographiques restreintes et pour des périodes limitées, la plupart étant destinées à couvrir un événement local spécifique. Plusieurs dizaines de télévisions associatives temporaires ont ainsi pu voir le jour : différentes « télévisions de quartier » et « télévisions de proximité urbaine » qui ont principalement valorisé les initiatives locales, les actions en faveur des populations et donné une image positive des quartiers ou des communes.

En réalité, la plupart des expériences audiovisuelles associatives se sont déroulées en dehors de tout régime juridique spécifique parce que les moyens de diffusion utilisés souvent restreints, vidéo, antennes collectives, réseaux câblés internes, ne sont assujettis à aucune contrainte juridique. Les télévisions locales temporaires mises à part, seules les expériences de télévisions locales distribuées sur des réseaux câblés conventionnées par l'instance de régulation, relevaient d'un cadre juridique particulier. Le plan câble de 1982 qui fait de la télévision locale l'élément central de la câblo-distribution oblige en effet les opérateurs à créer des canaux locaux. Puis la loi du 30 septembre 1986 qui assouplit ce dispositif prévoit la possibilité pour le câble de réserver un canal à l'expression locale. Bref grâce à ces différentes dispositions, une centaine de services locaux, de formats divers, existent aujourd'hui sur le câble, dans des villes ou dans des agglomérations moyennes, dont ¼ s'apparente au secteur associatif.

Mais compte tenu du modeste développement du câble dans notre pays, 1 seul foyer sur 3 en bénéficie. La télévision hertzienne reste le meilleur moyen pour toucher un large public et pour démocratiser ce mouvement.

C'est pour remédier à cette situation de relatif blocage que la loi du 1^{er} Août 2000 a introduit des dispositions particulières, favorables au développement de la télévision locale associative. D'abord, les autorisations temporaires hors appel à candidatures, qui peuvent être délivrées, pour une diffusion hertzienne analogique, à des sociétés, à des associations et des fondations, voient leur durée allonger de six à neuf mois. Mais surtout- et c'est bien là l'ouverture juridique majeure - la loi donne la possibilité, pour les associations, d'exploiter une télévision locale permanente, dans le cadre de l'appel à candidature.

Souhaitée et soutenue par le Conseil, cette évolution qui donne des perspectives légales au développement de la télévision associative, est décisive pour l'avenir du « Tiers-secteur audiovisuel », en particulier dans le cadre du développement des nouvelles Technologies et de la télévision numérique de terre.

La technique évoluant, la rareté des fréquences laisse la place à une relative abondance, les réseaux câblés d'abord, puis les bouquets satellite qui offrent de plus en plus de place à toute une variété de chaînes thématiques et locales. La loi d'août 2000 rappelle d'ailleurs « la nécessité de développer les services de télévision à vocation locale » lors des procédures d'attribution de fréquences confiées au CSA, et de favoriser notamment la reprise des services locaux conventionnés sur les offres du câble et du satellite.

Le stade ultime de cette révolution technologique réside dans la numérisation de la télévision hertzienne de terre. La TNT qui permet de réserver un nouvel espace aux télévisions locales et notamment aux télévisions associatives ou de pays, constitue une chance formidable pour l'essor de la télévision locale et associative. Elle apporte en effet un progrès double, à la fois quantitatif et qualitatif : elle élargit les capacités de diffusion et diversifie l'offre en termes de programmes audiovisuels. Le CSA prévoit en effet 33 services de télévision, ce qui triple d'un seul coup l'offre télévisuelle gratuite ; cet impact est d'autant plus décisif qu'à termes 85% de la population française pourra bénéficier de la TNT. Et c'est bien là un événement considérable lorsque l'on sait que plus des deux tiers des téléspectateurs qui ne bénéficient pas de systèmes de télévision payants doivent se contenter de 5 programmes après 20 heures.

Dans le cadre de la première planification de fréquences pour le numérique de terre, le 24 juillet dernier, le CSA a marqué une avancée concrète : il a décidé d'affecter des capacités nécessaires pour trois services locaux par zone couverte. En outre, ces canaux pourront être partagés par plusieurs opérateurs qui diffuseront leurs programmes selon des plages horaires déterminées. Ces canaux seront donc à même d'accueillir des télévisions associatives qui souhaitent rarement diffuser un volume quotidien de programmes de 24 heures. L'objectif du Conseil est de lancer un appel aux candidatures durant le premier semestre 2002, pour les services locaux. Cette première étape de planification annonce des aménagements plus ciblés qui permettront de définir des zones d'émission plus resserrées, propices à la télévision associative locale.

Par ailleurs, la convergence médiatique qu'implique la TNT mais aussi la baisse des coûts de diffusion qu'elle va permettre à termes, la possibilité de communication interactive, la qualité technique de la couverture vont offrir une plate-forme diversifiée de moyens d'expression locale. Télévisions locales, commerciales, associatives ou encore « d'accès public », décrochages locaux, télévisions de quartier ou

temporaires, bref tous les projets favorables à la dimension de la proximité pourront se conjuguer et se compléter.

En vue de cette intégration progressive de la télévision de proximité dans notre paysage audiovisuel, le Conseil jouera son rôle. Selon les dispositions de la loi d'août 2000, il doit notamment s'assurer de la viabilité économique et des conditions d'exploitations des services de télévision locale présentés par les candidats. Malgré des moyens financiers plus restreints que ceux des opérateurs du secteur commercial, les télévisions associatives doivent être en mesure de couvrir l'ensemble de leurs charges pour assurer leur pérennité.

Des voies sont ouvertes, mais les acteurs de la télévision locale, associative ou non, sont dans l'expectative, dans cette période de mutation importante du contexte de leur développement. Et de fait, les modalités de financement, restent à établir :

- Un équilibre à trouver entre le secteur des télévisions associatives et celui des télévisions locales commerciales

- Un certain nombre de paramètres techniques à préciser : les zones d'émission et des bassins de population en fonction du service proposé, la répartition géographique des services locaux, la constitution de réseaux de télévisions associatives

- des problèmes de financement. Le secteur de la distribution demeure un secteur interdit à la télévision. Or il représente la ressource principale apte à garantir aux services de communication audiovisuelle locale un financement commercial. L'accès sous certaines conditions du secteur de la distribution à la publicité télévisée reste à définir ; et à délimiter pour les télévisions associatives qui souhaitent conserver leur indépendance par rapport aux pratiques commerciales des autres télévisions. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui s'accordent sur la légitimité et l'opportunité d'une participation financière des collectivités locales, comme cela se pratique en Belgique ou au Canada, mais aujourd'hui, la réglementation ne l'autorise que de manière restrictive. Les modalités d'intervention et de financement des télévisions locales doivent être clarifiées. Car elles peuvent être sources de problèmes divers, déboucher sur des situations de distorsions de concurrence, et nuire au pluralisme de l'information. Il semble donc qu'il faille impérativement encourager un financement diversifié de ces télévisions, seul garant de leur autonomie.

- La création d'un fonds de soutien d'aide à la production locale, semblable à celui dont bénéficie le secteur radiophonique, a été réclamé à plusieurs reprises par le Conseil, depuis 1996. Vous savez tous ici que l'existence de ce fonds de soutien pour le secteur radiophonique, contribue à sa richesse et sa diversité. Les subventions permettent en effet aux radios associatives, qui ne font appel à la publicité que de manière marginale, de bénéficier de moyens d'existence. Les dispositions applicables au secteur de la radio associative, limitent les ressources publicitaires à 20% du financement total. L'existence d'un tel fonds de soutien à la production locale, pourrait être repris pour le secteur de la télévision associative

- Aujourd'hui d'ailleurs, les radios associatives, au nombre de 550, sont une réalité à part entière et leur vitalité s'affirme de jour en jour. A titre indicatif, le CSA a – au cours de l'année 2000 – autorisé ou pré-sélectionné 40 projets associatifs de radio dont 19 nouveaux projets

Face à ces interrogations, l'enjeu de la télévision locale rend plus indispensable que jamais l'activité de régulation. A l'heure de la mondialisation, le régulateur est là pour préserver les diversités et les identités culturelles. Certes, le marché doit être ouvert mais ce n'est pas le seul arbitre. L'action du CSA doit impérativement prendre en compte la réalité économique mais d'autres facteurs décisifs doivent aussi la guider, surtout si on veut que les télévisions associatives deviennent des acteurs à part entière de notre paysage audiovisuel.

Mais s'agissant de régulation en matière de TNT, tout reste à inventer : notre rôle dépendra en effet des contenus proposés par les différents opérateurs locaux, des supports utilisés et des synergies, des partenariats tissés entre les acteurs concernés. La tâche du CSA ne sera donc pas aisée même si, en tant que régulateur il est à même de contribuer à la mise en place d'un cadre favorable à la télévision locale associative, de manière plus adaptée et plus souple, dans un monde audiovisuel en mutation. Comment encourager les initiatives et les innovations, favoriser la participation citoyenne et rendre ce développement possible et durable, sans nuire au pluralisme, ni créer de la fracture ou de l'exclusion?

Le Conseil se refuse à trop anticiper mais quelques repères orientent aujourd'hui sa réflexion :

- la dimension locale devrait être portée en France par un volontarisme audiovisuel, à l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres pays, d'autant que l'émergence en France de l'intercommunalité et des pays peut représenter autant de ferment d'identités nouvelles à construire ou à renforcer.

- Ce volontarisme peut venir des acteurs professionnels de la communication régionale qui paraissent vouloir s'engager dans une dynamique en direction de la télévision de proximité.

- Mais aussi des associations de proximité désireuses de s'investir dans la télévision locale. Elles ne manquent pas d'idées et lancent des initiatives diverses qui se traduisent par des réalisations originales menées, le plus souvent, avec le souci de la pérennité. Ainsi plusieurs regroupements de télévision locales soucieuses d'affirmer leur légitimité et de faire valoir leur intérêts auprès des pouvoirs publics se dessinent en fonction de différentes catégories de services : je pense notamment aux réseaux associatifs qui sont en train de se constituer et qui émergent même au niveau européen.

Le CSA reconnaît la vraie légitimité de la télévision locale associative, qui répond à l'exigence essentielle du pluralisme, et qui ne peut que servir la démocratie de proximité et la vie dans la cité. Ainsi le

Conseil s'engage à porter une attention toute particulière à la création et au développement de ces jeunes télévisions et à leur confier de nouveaux espaces d'expression.

La télévision locale associative peut inventer un nouveau modèle de télévision capable de dynamiser l'identité collective ; mais l'intégration de ce nouveau modèle dans notre paysage audiovisuel exige que soient établies des conditions d'existence pérennes, claires et solides et implique une volonté commune associant législateur, régulateur, élus locaux, opérateurs et associations.

Pour l'heure, le CSA attend un rapport du gouvernement sur les possibilités de développement des « télévisions citoyennes de proximité », qui donnera lieu à un débat, que le Conseil espère instructif.

6 - CONCLUSIONS

A l'appel de la Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers (FNVDPQ), plus de 120 participants ont pris part aux travaux de la première université européenne des télévisions des pays et des quartiers du 15 au 17 octobre 2001 à Castres (Tarn, France).

25 télévisions étaient représentées parmi lesquelles, des membres de la FNVDPQ ainsi que d'autres structures s'inscrivant également dans le mouvement du tiers secteur audiovisuel. L'université a accueilli en particulier Clot RTV (Barcelone, Catalogne, Espagne) et TéléTambores (Maracay, Venezuela).

Au cours des tables rondes et des ateliers, plus de 50 intervenants se sont exprimés, représentant les acteurs de la télévision associative : militants, étudiants, chercheurs, partenaires techniques et représentants de l'état (DDM, CSA).

L'université a accueilli au cours de sa deuxième journée, l'allocution de monsieur Dominique Baudis, président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

La spécificité des télévisions de pays et de quartiers

Les télévisions associatives réunies ont affirmé partager :

- Leur attachement à des principes de fonctionnement démocratiques
- Leur souhait de mettre en œuvre la participation la plus large des usagers à leurs activités
- Leur volonté de promouvoir les conditions utiles à un meilleur développement de la liberté de communication, notamment dans le domaine de l'expression de proximité

Au sein de ces télévisions associatives, les télévisions de pays et de quartiers affirment leur volonté de contribuer par leur fonctionnement à l'appropriation par les habitants d'une partie de l'animation et de la communication sociale locale. Plusieurs d'entre elles proposent également des services de proximité ou la mise à disposition de nouveaux moyens d'expression.

Les télévisions de pays et de quartiers partagent les objectifs du tiers secteur audiovisuel pour l'obtention d'une autonomie et d'une indépendance par rapport aux grands groupes audiovisuels et aux pressions commerciales ainsi qu' aux différents pouvoirs politiques...

Une grande diversité qui rend compte de la richesse des différentes réalités locales

C'est la volonté d'animation et de communication sociale qui unifie les télévisions de pays et de quartiers. Pour s'adapter à la diversité des réalités locales rurales et urbaines, il est indispensable qu'elles puissent conserver une grande diversité de contenus, de moyens de diffusion et de modes d'intervention et de financement.

Diversité des contenus

Les télévisions de pays et de quartiers considèrent que l'expression des contenus éditoriaux est l'aboutissement des démarches d'action de terrain.

A ce titre, les contenus reflètent la diversité géographique, thématique et sociale des réalités rencontrées.

Diversité des moyens de diffusion

Aujourd'hui, 8 moyens de diffusion sont déjà utilisés par les télévisions de pays et de quartiers, beaucoup les panachent pour bénéficier simultanément des avantages de chacun.

Seuls, 4 sont reconnus officiellement comme mode de diffusion et ouvrent droit au statut d'éditeur/diffuseur : Câble, télévision hertzienne, Télévision Numérique Terrestre, Satellite. Les 4 autres, particulièrement efficaces dans le travail de proximité, ne permettent pas d'obtenir ce

statut. Il s'agit de : la diffusion publique, également appelée « télé brouette », la distribution de cassettes, la diffusion par antennes collectives, la diffusion sur internet.

Les moyens de diffusion ne sont cependant pas neutres et structurent le travail de proximité réalisé par les télévisions. Par exemple : les diffusions publiques facilitent une appropriation collective et une réflexion sur les contenus par le public. La diffusion par antenne collective facilite une délimitation plus précise de la zone de réception, permettant l'expression de certains habitants qui souhaitent que leur parole soit diffusée uniquement dans une zone où le contexte est connu...

La périodicité des diffusions est également un choix structurant pour les télévisions de pays et de quartiers. Une diffusion journalière en direct permet un traitement d'actualité et une libre expression des invités, alors qu'une diffusion sur un rythme mensuel ou plurimensuel facilite une implication forte dans le tissu local.

Logique de flux, logique de rendez-vous, logique de stock

Les moyens sont parfois complémentaires, impliquant ou non certaines logiques :

- L'organisation des programmes en chaînes implique une **logique de flux** qui autorise une continuité de service mais impose une contrainte quant à la précision des horaires de début et de fin (diffusion hertzienne, par câble ou par satellite dans le cas d'une forte densité d'occupation du canal)
- La diffusion de programmes dans une **logique de rendez-vous** fixe une heure précise de début et autorise plus de souplesse sur la durée. Il devient également plus facile d'ajouter des rendez-vous supplémentaires à l'occasion d'un événement (canal peu occupé, diffusion publique, diffusion par antenne collective, diffusion en direct sur internet)
- Une **logique de stock** permet de constituer une mémoire et une consultation à la demande grâce à l'accumulation de programmes (cassettes, télévidéothèques sur le câble, vidéo disponibles en ligne sur internet)

Diversité des modes d'intervention

L'appropriation par les habitants d'une partie de l'animation et de la communication sociale locale se fait de façon très variée suivant les tissus locaux et les télévisions :

- Implication des habitants, des associations ou des particuliers à divers niveaux dans la conception et la production des émissions.
- Mobilisation du public avant l'émission comme dans le cas de l'association porte à porte qui visite les habitants avant chaque émission (Canal Nord à Amiens), pendant l'émission (diffusion publique, interactivité) et après l'émission (retour)

Diversité des financements

Suivant le contexte local et le tissu social concerné par les télévisions, les modes de financements sont multiples :

- Certaines financent leurs émissions grâce à des activités de production commanditées, d'autres non.
- Certaines font appel à des subventions des collectivités territoriales, d'autres non.
- Certaines souhaitent faire appel à la publicité ou au mécénat, d'autres non.

Il est cependant indispensable d'assurer la viabilité de ces télévisions de pays et de quartiers dans leur diversité, afin de garantir une pérennité à leur action d'animation et de communication sociale locale.

Résolutions et propositions de la première université européenne des télévisions de pays et de quartiers

La France est très en retard sur le développement de télévisions locales associatives par rapport à ses voisins. Les télévisions réunies à l'occasion de la première université européenne des télévisions de pays et des quartiers souhaitent un renforcement de l'action publique et une meilleure cohérence des moyens mis à leur disposition.

Elles ont adopté les résolutions suivantes.

Résolution 1 – Fonds de soutien aux télévisions associatives

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres demandent la création d'un fonds de soutien aux télévisions associatives facilitant l'investissement initial, le fonctionnement et le renouvellement du matériel, sur le principe du fonds de soutien à l'expression radiophonique en évitant les dysfonctionnements observés.

Ce fonds de soutien doit être accessible aux télévisions associatives, notamment aux télévisions de pays et de quartiers en prenant en compte leur mode d'action dans le cadre de l'animation et de la communication sociale locale.

Il doit être expressément réservé aux structures bénéficiant ou devant acquérir rapidement grâce à celui-ci une indépendance économique et politique indispensable à la réalisation de leur mission.

Ce fonds de soutien devra faire l'objet d'un calendrier précis pour permettre rapidement l'organisation des télévisions et garantir le succès des nouveaux moyens de diffusion qui leurs sont offerts, en particulier compte tenu du développement prochain de la Télévision Numérique Terrestre.

Résolution 2 – Financement par les collectivités territoriales

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres demandent un changement du code des Collectivités territoriales pour les autoriser à attribuer des subventions aux éditeurs diffuseurs à but non lucratif au titre de leur utilité sociale. L'existence de tels concours ne devrait toutefois pas permettre aux collectivités territoriales d'obtenir un rôle d'opérateur. Ce mode de financement n'est pas incompatible avec le fonds de soutien.

Résolution 3 - Statut d'éditeur diffuseur

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres demandent la reconnaissance du statut d'éditeur/diffuseur pour l'ensemble des télévisions de pays et de quartiers, y compris pour celles qui utilisent des moyens de diffusion aujourd'hui non reconnus (diffusion publique, antennes collectives, diffusion sur Internet..)

Ce statut doit permettre aux télévisions de proximité qui souhaitent engager des productions plus ambitieuses d'être éligibles au compte de soutien du Centre National de la Cinématographie, tout en favorisant le choix des autres modes de diffusion particulièrement adaptés à l'animation et à la communication sociale locale.

Résolution 4 – Fédération des télévisions associatives

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres demandent que des moyens financiers soient attribués aux fédérations de télévisions associatives afin de poursuivre leurs actions de formation, d'information et de développement du tiers secteur audiovisuel.

Résolution 5 – Régime des autorisations hertziennes

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres demandent que les fréquences sur les canaux hertziens analogiques encore libres et les possibilités d'accès au câble soient attribués de préférence à des projets associatifs.

Considérant que l'exigence de liberté d'expression audiovisuelle s'impose, dans le cadre du respect de la légalité, au cours de cette période d'intense débat démocratique que constitue les présidentielles et les législatives, les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres demandent instamment que le régime des autorisations provisoires de diffuser dans les périodes électorales soient intégralement maintenues.

En outre, les télévisions associatives seront très attentives à ce que la volonté de déploiement de la Télévision Numérique Terrestre ne se traduise pas par une réduction du régime actuel des autorisations hertziennes analogiques temporaires ou permanentes.

Résolution 6 - Télévision Numérique Terrestre

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres reconnaissent que la télévision Numérique Terrestre représente une opportunité pour le développement de plusieurs d'entre elles en complément des autres modes de diffusion. Elles demandent au CSA à ce qu'il veille, sur l'ensemble du territoire, à ce qu'au minimum, une des trois ressources de diffusion hertzienne numérique terrestre locale soit attribuée aux programmes édités par les télévisions associatives. Un tel principe est destiné à être inscrit dans la loi à l'instar de la disposition dont bénéficient les radios associatives.

Néanmoins, le lancement de la Télévision Numérique Terrestre ne doit pas interdire aux télévisions associatives la possibilité d'accès immédiat à d'autres modes de diffusion, notamment le câble et les canaux hertziens analogiques encore libres sur certains territoires.

Résolution 7 – Obligation de transport

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres demandent la gratuité du transport et de la diffusion dans le cadre de leur mission d'intérêt général.

Résolution 8 – Zones de diffusion pour les télévisions associatives

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Castres estiment qu'il est indispensable que s'établisse dans les meilleurs délais une concertation menée par le CSA sur la définition des zones de diffusion afin d'améliorer leur planification sur le régime des télévisions locales associatives.

Résolution 9 – Renforcement de la reconnaissance internationale

Les télévisions associatives réunies à Castres souhaitent profiter des connaissances et des expériences des divers courants associatifs dans les différents pays pour renforcer leurs actions spécifiques vis à vis des autorités nationales.

Elles demandent une reconnaissance et un soutien au développement à l'Union Européenne et à toute autre organisation internationale concernée telles que l'UNESCO.

Continuation des travaux

En étant confiant sur le sens de l'évolution engagée, les participants de la première université européenne des télévisions des pays et des quartiers ont affirmé le désir de se réunir pour une deuxième édition de l'université dans un délai de un an, en veillant dans le cadre de cette nouvelle édition,

- à poursuivre les échanges sur les pratiques respectives au sein de mission d'animation et de communication sociale locale, d'insertion, d'éducation populaire ou encore de démocratisation culturelle,
- d'approfondir leur réflexion et leur information sur les moyens de développement du tiers secteur audiovisuel, en lien avec les télévisions locales associatives et les fédérations existantes ou à naître.
- de continuer à élargir leur ouverture internationale en direction des pays européens et par une meilleure prise en compte des expériences existant sur les différents continents. telles que les rencontres des télévisions associatives au cinéma Nova de Bruxelles du 5 au 9 décembre 2001.

Contacts

Fédération Nationale des Vidéos Des Pays et des Quartiers (FNVD PQ)

Présidente Nicole Alix –

Rue François Simon F-13003 Marseille

Tel : +33 (0)4 91 50 26 24 - +33 (0)4 42 17 97 83

Fax : +33 (0)4 42 17 97 09 – Mél : airelles@nrx.com

7- COMMUNIQUE DE PRESSE

L' importance des télévisions de pays et de quartiers pour l' animation et la communication sociale locale commence à être reconnue.

Castres, le 19 novembre 2001

Depuis plus de vingt ans, des télévisions en France, en Europe et dans le monde, permettent aux habitants de s' approprier une partie de l' animation et de la communication sociale locale.

Elles se trouvent aussi bien dans les milieux ruraux (les pays) que dans les quartiers des villes. Elles sont une des composantes actives des télévisions associatives qui agissent pour le développement d' un tiers secteur audiovisuel en complément des télévisions publiques et de celles commerciales.

Plus de 120 participants se sont réunis à Castres Mazamet à l' appel de la Fédération Nationale des Pays et des Quartiers pour la première université européenne des télévisions des pays et des quartiers du 15 au 17 novembre 2001. Elle a été l' occasion de nombreux échanges entre les 25 télévisions représentées (dont des télévisions de Barcelone et du Venezuela), des chercheurs et des étudiants, des sociétés partenaires techniques et des représentants de l' Etat.

Dominique Baudis, président du Conseil Supérieur de l' Audiovisuel a souligné le retard de la France dans le domaine des télévisions associatives. Il a souhaité une clarification des modalités de financement et prône la mise en place d' un fonds de soutien ; comme cela est déjà le cas pour les 550 radios associatives existant en France.

"On est à la veille d' un élargissement sans précédent pour l' ensemble des citoyens. La dimension qui fait le plus défaut, c' est la proximité et l' associatif" a-t-il affirmé. Le président du CSA a demandé à "ceux qui font avancer depuis des années l' animation sociale de proximité et le renforcement du lien social" de participer à cet élargissement en particulier dans le cadre de la Télévision Numérique Terrestre. Il a conclu en affirmant que ce n' était pas un projet à long terme : "c' est pour l' année prochaine et c' est dans une large mesure entre vos mains."

Michel Plazanet, de la Direction du Développement Multimédia, rattaché aux cabinets du Premier ministre et de la ministre de la culture, a annoncé le prochain rapport que Lionel Jospin rendra d' ici la fin de l' année au Parlement sur les télévisions citoyennes de proximité.

L' Université européenne a été l' occasion de découvrir la grande diversité des contenus et des modes de diffusions (de la diffusion publique - la "télé brouette", au câble et au hertzien, en passant par les antennes collectives et Internet.) Les télévisions de pays et de quartiers ont cependant comme point commun leur démarche d' appropriation par l' implication des habitants dans la conception et la production d' émissions, et par la mobilisation du public avant, pendant et après les émissions.

Les télévisions réunies à Castres ont adopté des résolutions pour demander le renforcement de l' action publique et rendre cohérents les moyens nécessaires à leur développement, en particulier par la pérennisation des financements grâce à la création d' un fonds de soutien, le financement par les collectivités territoriales, élargissement du statut d' éditeur/diffuseur à d' autres modes de diffusion adaptés à la proximité et le financement des fédérations de télévisions associatives, éléments indispensables à la synergie et à l' ouverture de ces télévisions. Elles ont également appelé à faciliter leur diffusion dans le cadre de la télévision Numérique Terrestre en leur réservant un des 33 services prévus mais également sur les fréquences analogiques actuelles dans le respect de la liberté d' expression audiovisuelle.

Les télévisions associatives ont, pour finir, demandé aux instances européennes et internationales de les reconnaître et de les soutenir.

Elles ont, d' ores et déjà décidé de renforcer leurs échanges et se sont données rendez-vous dans un délai d' un an pour une deuxième édition de l' université européenne des télévisions des pays et des quartiers

A propos de la Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers

La Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers défend avant tout une démarche de communication qui utilise l' audiovisuel comme moyen d' information, d' expression et de rencontre entre les habitants. Si les premiers contacts entre vidéos des Pays datent de 1984, la Fédération est née en août 1989. Elle regroupe aujourd' hui 26 télévisions associatives.